



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2026

NOMBRE DE MEMBRES	27
NOMBRE DE PRÉSENTS	16
POUVOIRS	6
NOMBRE D'ABSENTS	11
NOMBRE DE VOTANTS	22
QUORUM	14

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet à 10h00, le Conseil d'administration du centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir (CDG28) dûment convoqué le 26 juin 2026 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Étaient présents :

- Benjamin BEYSSAC
- Sandrine CHAIGNEAU
- Marie-Pierre DAVID
- Benoît DELATOUCHE
- Jean-Luc DUCERF
- Christine FOUGEROL
- Jacky GAULLIER
- Florence GOUSSU
- Françoise HANOT
- Clément HAQUET
- Sylvie HONNEUR-BÛCHER
- Bertrand MASSOT
- Sandrine MONTBAILLY
- Marie-Laure RENVOIZÉ
- Caroline SIMOES
- Sabrina VIGNY

Pouvoirs :

- Alice BAUDET a donné pouvoir à Mme RENVOIZÉ
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU a donné pouvoir à M. DUCERF
- Corine LE ROUX a donné pouvoir à M. GAULLIER
- Jean-Michel PLAULT a donné pouvoir à M. DELATOUCHE
- Magalie ROBERT a donné pouvoir à M. MASSOT
- Max VAN DER STICHELE a donné pouvoir à M. BEYSSAC

Excusés :

- Loïc BOUR
- Evelyne LEFEBVRE
- Patrick PETIT
- Sandra RENDA
- Philippe RIVE

Secrétaire de séance :

- Sandrine MONTBAILLY

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe.

Délibération n° : **2026-D-60**

Objet : **Désignation des représentants des employeurs au sein des Commissions Administratives Paritaires**



CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2026

Délibération n° : **2026-D-60**

Objet : **Désignation des représentants des employeurs au sein des Commissions Administratives Paritaires**

Exposé de Bertrand MASSOT, Président,

Le Centre de gestion assure le secrétariat des Commissions Administratives Paritaires (CAP) des catégories A, B et C pour les collectivités et établissements publics affiliés.

En application de l'article R.262-19 du code général de la fonction publique (CGFP), les CAP sont composées en nombre égal de représentants du personnel des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de gestion, et de représentants des employeurs publics, élus locaux des collectivités et établissements publics affiliés. Le nombre des représentants varie selon les effectifs de chaque catégorie.

Par délibération n°2026-D-25 du 22 mai 2026, le Conseil d'administration a procédé à la désignation des élus pour siéger en CAP après les élections municipales de mars 2026 ; le mandat des représentants des employeurs publics appelés à siéger au sein des CAP ayant pris fin en même temps que leurs mandats électifs locaux.

Toutefois dans le cadre du renouvellement des représentants des collectivités au sein du Conseil d'administration du Centre de gestion, il vous donc appartient de procéder à la désignation des représentants des collectivités et établissements employeurs qui siégeront au sein des trois CAP rattachées au Centre de gestion.

En vue de procéder à ces nouvelles désignations, il vous est rappelé que :

- Les CAP sont composées comme suit :
 - o CAP catégorie A : 4 titulaires / 4 suppléants pour chaque collège,
 - o CAP catégorie B : 6 titulaires / 6 suppléants pour chaque collège,
 - o CAP catégorie C : 8 titulaires / 8 suppléants pour chaque collège.
- Le Président du Centre de gestion est Président de droit de chaque CAP rattachée au CDG.
- Conformément à l'article R.262-19 du CGFP, les représentants du collège employeur sont choisis parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une CAP pour la même catégorie de fonctionnaire (donc parmi les élus des collectivités et établissements obligatoirement affiliés),
- La CAP doit comprendre un nombre égal de représentants du personnel et de représentants des collectivités et établissements employeurs,
- En application de l'article L.262-2 du CGFP, la désignation des représentants des collectivités et établissements affiliés doit respecter une proportion minimale de 40 % de chaque sexe,
- Tout représentant titulaire des collectivités et établissements publics employeurs qui se trouve empêché de prendre part à une séance de la CAP pourra se faire remplacer par n'importe lequel des suppléants désignés pour siéger en CAP.

La dernière désignation étant très récente, le Président de Centre de gestion vous propose de renouveler les désignations arrêtées par la délibération n°2026-D-25 du 22 mai dernier à savoir :

CAP A

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
NOM	QUALITÉ	NOM	QUALITÉ
MASSOT Bertrand	Maire de LUISANT et Président du CDG	PLAULT Jean-Michel	Maire de SOURS
DUCERF Jean-Luc	Maire d'AUNEAU-BLEURY- SAINT-SYMPHORIEN	DAVID Marie-Pierre	Conseillère déléguée à la mairie de LÈVES
HANOT Françoise	Adjointe au maire de LUCÉ	DELAPLACE Evelyne	Maire de VERT-EN- DROUAIS
BEYSSAC Benjamin	Maire de NOGENT LE PHAYE	LEHOUX Sylvie	Adjointe au maire de BOUGLAINVAL

CAP B

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
NOM	QUALITÉ	NOM	QUALITÉ
MASSOT Bertrand	Maire de LUISANT et Président du CDG	PLAULT Jean-Michel	Maire de SOURS
DUCERF Jean-Luc	Maire d'AUNEAU-BLEURY- SAINT-SYMPHORIEN	DAVID Marie-Pierre	Conseillère déléguée à la mairie de LÈVES
HANOT Françoise	Adjointe au maire de LUCÉ	DELAPLACE Evelyne	Maire de VERT EN DROUAIS
BEYSSAC Benjamin	Maire de NOGENT LE PHAYE	LEHOUX Sylvie	Adjointe au maire de BOUGLAINVAL
ROBERT Magalie	Maire de BOISVILLE-LA- SAINT- PÈRE	HALLOUIN Frédéric	Adjoint au maire de COURVILLE-SUR-EURE
JAMOIS Jocelyne	Maire de NOGENT SUR EURE	VAN DER STICHELE Max	Maire de VER-LÈS- CHARTRES

CAP C

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
NOM	QUALITÉ	NOM	QUALITÉ
MASSOT Bertrand	Maire de LUISANT et Président du CDG	PLAULT Jean-Michel	Maire de SOURS
DUCERF Jean-Luc	Maire d'AUNEAU-BLEURY- SAINT-SYMPHORIEN	DAVID Marie-Pierre	Conseillère déléguée à la mairie de LÈVES
HANOT Françoise	Adjointe au maire de LUCÉ	DELAPLACE Evelyne	Maire de VERT EN DROUAIS
BEYSSAC Benjamin	Maire de NOGENT LE PHAYE	LEHOUX Sylvie	Adjointe au maire de BOUGLAINVAL
ROBERT Magalie	Maire de BOISVILLE-LA-SAINT- PÈRE	HALLOUIN Frédéric	Adjoint au maire de COURVILLE-SUR-EURE
JAMOIS Jocelyne	Maire de NOGENT SUR EURE	VAN DER STICHELE Max	Maire de VER-LÈS- CHARTRES
BOUR Loïc	Maire d'ÉPERNON	LE ROUX Corine	Maire de BOUTIGNY- PROUAIS
MONTBAILLY Sandrine	Adjointe au maire de MAINVILLIERS	BIRRE Julien	Maire d'ÉOLE EN BEAUCE

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De désigner les élus représentant le collège « employeur » des CAP comme suit :

CAP A			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
NOM	QUALITÉ	NOM	QUALITÉ
MASSOT Bertrand	Maire de LUISANT et Président du CDG	PLAULT Jean-Michel	Maire de SOURS
DUCERF Jean-Luc	Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN	DAVID Marie-Pierre	Conseillère déléguée à la mairie de LÈVES
HANOT Françoise	Adjointe au maire de LUCÉ	DELAPLACE Evelyne	Maire de VERT-EN-DROUAIS
BEYSSAC Benjamin	Maire de NOGENT LE PHAYE	LEHOUX Sylvie	Adjointe au maire de BOUGLAINVAL

CAP B			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
NOM	QUALITÉ	NOM	QUALITÉ
MASSOT Bertrand	Maire de LUISANT et Président du CDG	PLAULT Jean-Michel	Maire de SOURS
DUCERF Jean-Luc	Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN	DAVID Marie-Pierre	Conseillère déléguée à la mairie de LÈVES
HANOT Françoise	Adjointe au maire de LUCÉ	DELAPLACE Evelyne	Maire de VERT EN DROUAIS
BEYSSAC Benjamin	Maire de NOGENT LE PHAYE	LEHOUX Sylvie	Adjointe au maire de BOUGLAINVAL
ROBERT Magalie	Maire de BOISVILLE-LA-SAINT- PÈRE	HALLOUIN Frédéric	Adjoint au maire de COURVILLE-SUR-EURE
JAMOIS Jocelyne	Maire de NOGENT SUR EURE	VAN DER STICHELE Max	Maire de VER-LÈS-CHARTRES

CAP C			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
NOM	QUALITÉ	NOM	QUALITÉ
MASSOT Bertrand	Maire de LUISANT et Président du CDG	PLAULT Jean-Michel	Maire de SOURS
DUCERF Jean-Luc	Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN	DAVID Marie-Pierre	Conseillère déléguée à la mairie de LÈVES
HANOT Françoise	Adjointe au maire de LUCÉ	DELAPLACE Evelyne	Maire de VERT EN DROUAIS
BEYSSAC Benjamin	Maire de NOGENT LE PHAYE	LEHOUX Sylvie	Adjointe au maire de BOUGLAINVAL
ROBERT Magalie	Maire de BOISVILLE-LA-SAINT-PÈRE	HALLOUIN Frédéric	Adjoint au maire de COURVILLE-SUR-EURE
JAMOIS Jocelyne	Maire de NOGENT SUR EURE	VAN DER STICHELE Max	Maire de VER-LÈS-CHARTRES
MONTBAILLY Sandrine	Adjointe au maire de MAINVILLIERS	BIRRE Julien	Maire d'ÉOLE EN BEAUCE
BOUR Loïc	Maire d'ÉPERNON	LE ROUX Corine	Maire de BOUTIGNY-PROUAIS

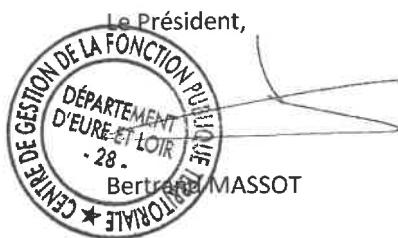
Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 028-282800374-20260702-2026_D_60-DE



Le Président certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de
La transmission en préfecture le : **02/07/2026**
La publication le : **02/07/2026**